

● Votre reprise de travail vous préoccupe

Le **Service Social** de la **CARSAT Normandie** peut vous accompagner dans vos recherches de solutions adaptées à votre situation



Vous pouvez :

- Demander, auprès de votre médecin du travail, une visite de pré-reprise
- Solliciter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour bénéficier de mesures favorisant le retour à l'emploi

La CARSAT Normandie appartient au régime général de la Sécurité sociale.

Elle intervient dans les domaines de la santé et de la retraite auprès des salariés, des retraités et des entreprises de Haute et Basse Normandie.

CARSAT Normandie
Assurer la retraite, protéger la santé



Avenue du Grand Cours - 76028 ROUEN Cedex 1
www.carsat-normandie.fr



Vous êtes en arrêt de travail

depuis plus de 3 mois



CARSAT Normandie - 07/11 - Réf. : 10630

Votre arrêt de travail se prolonge : 10 conseils

● Contactez :

1. Votre employeur pour connaître vos droits à complément de salaire (mensualisation, prévoyance...)
2. Vos organismes de crédit pour demander la prise en charge éventuelle de vos échéances par l'assurance

● Signalez vos modifications de ressources

3. A la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) pour révision éventuelle de vos droits
4. Aux établissements scolaires pour attribution ou révision d'aides (bourse, participation aux frais de cantine...)

● Veillez à :

5. Répondre à toute demande de votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et du service médical de l'Assurance Maladie
6. Déclarer votre médecin traitant auprès de la CPAM
7. Vérifier l'application de la majoration de vos indemnités journalières maladie au-delà du 31^{ème} jour d'arrêt de travail, si vous avez au moins trois enfants à charge
8. Avoir une complémentaire santé adaptée à vos besoins
9. Pour la déclaration de revenus, se référer à l'avis de déclaration fiscale de la CPAM.
10. Ne pas démissionner en raison de votre arrêt de travail